



BILANS DE SANTÉ MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE SENSECARE®



THÉMATIQUE

Dépistage et diagnostic et prévention du burn-out pour managers.
Sensibilisation aux facteurs de risques du burn-out.

OBJECTIFS

- **Dépister de façon précoce le burn-out chez les managers et les cadres et éviter les cas de burn-out avérés.**
- **Proposer des mesures de prévention du burn-out.**

PROGRAMME

Le bilan de santé médico-psychologique vise à détecter les signaux de burn-out chez les managers et à leur proposer des mesures de prévention.

Il repose sur trois piliers :

- 1. La passation de questionnaires validés permettant d'étayer le diagnostic établi :** le Maslach burn-out inventory, anamnèse basée sur l'outil de détection précoce du burn-out du SPF Emploi.
- 2. Une consultation d'une heure par un médecin spécialisé comprenant un dépistage des principaux symptômes du burn-out** tant physiques que psychologiques. Il s'agit notamment d'exclure toute autre pathologie organique (pathologie thyroïdienne, anémie...) et de faire le diagnostic différentiel avec dépression, fibromyalgie par exemple.
- 3. Une consultation psychologique par un psychologue spécialisé comprenant une analyse du contexte psychosocial** dans lequel la personne évolue, une détection des facteurs de risque personnels et organisationnels, une analyse des processus mentaux propres au burn-out et du vécu de la personne au travail.

Nos intervenants donnent en direct un feed-back à la personne sur les conclusions de l'examen : a-t-elle un risque de burn-out? Est-elle engagée dans le processus de burn-out? Comment peut-elle le cas échéant arrêter le processus? Quels sont les points prioritaires à travailler?

En cas de détection de symptômes, la personne recevra des recommandations pratiques ainsi que des possibilités de se faire aider au sein ou en dehors de l'entreprise.

Un rapport est adressé au médecin traitant avec l'accord de la personne examinée.

Si la personne est diagnostiquée en situation de burn-out par nos intervenants et qu'elle est d'accord que nous relayons sa situation aux ressources humaines, nous proposerons alors à ces dernières un de nos quatre trajets d'accompagnement SenseCare® en fonction du degré de sévérité. Il n'y a aucune obligation de recourir à un de ces trajets pour l'entreprise et la personne.

MÉTHODE

1. Comme pour toute autre opération RH, vous définissez avec nous le cadre, les objectifs et les processus de l'intervention. Il s'agit de déterminer la manière dont le bilan sera proposé aux managers et le type de suivi à mettre en œuvre en cas de détection de situations à risque ou avérées.
2. Vos managers prennent rendez-vous avec nous pour procéder au bilan de santé à un moment convenu d'un commun accord.
3. Le bilan de santé prend la forme de deux rendez-vous d'une heure avec nos médecins et psychologues spécialisés. La personne reçoit son bilan et des recommandations.
4. Nous fournissons une analyse générale anonymisée aux ressources humaines et, avec l'accord des personnes concernées, nous vous proposons un accompagnement pour les cas avérés.

PUBLIC

Cadres et managers.

LIEU D'INTERVENTION

Dans un centre SenseCare® ou au cabinet d'un de nos intervenants.